



# **Guide élaboration d'un bilan carbone**

# INTRODUCTION

ANPP - Territoires de projet s'est engagée dans une démarche de sobriété, confirmée par la réalisation d'un bilan carbone. Cette cartographie des émissions carbone de l'association sera une boussole politique, afin d'orienter nos choix futurs.

L'association a fait le choix de se former en interne afin de réaliser ce bilan. Ce guide permet de capitaliser notre expérience.

Ce guide est conçu comme une boussole, afin d'accompagner et rappeler les enjeux de la comptabilité carbone pour les collectivités. Il rappelle l'évolution législative, les obligations réglementaires, la manière de réaliser un bilan et quelques éléments synthétiques sur le "langage carbone".

C'est collectivement que nous réussirons à répondre aux enjeux liés à l'urgence climatique. Chaque geste compte, et le bilan carbone est un outil structurant afin d'identifier les axes d'amélioration.

L'association a par ailleurs décliné son bilan carbone en plan d'action - 9 tonnes sur un an -, mais aussi en le compensant en financant des actions caritatives et pour l'intérêt général.

Plusieurs liens sont à votre disposition si vous souhaitez vous engager dans cette démarche, ou faire appel à une structure externe pour vous accompagner dans la démarche.

## **TABLE DES MATIERES**

**Du national au local, les échelles de gouvernance de la stratégie climat des collectivités**

**Page 1**

**Evolution du cadre réglementaire depuis 2010 pour les collectivités**

**Page 2**

**Depuis la loi Climat et résilience, la loi est plus ambitieuse sur les objectifs climat**

**Page 3**

**Les catégories d'émissions et les leviers de leur réduction**

**Page 4**

**Pourquoi engager un bilan carbone ?**

**Page 4**

**Boite à outils pour la réalisation du bilan**

**Page 5**

## Du national au local, les échelles de gouvernance de la stratégie climat des collectivités

Au niveau national, la **Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)** introduite par la Loi de Transition Energétique pour la Croissance verte (LTECV) est la feuille de route de la France pour lutter contre le changement climatique. Cette stratégie donne les orientations, afin de mettre en oeuvre la stratégie bas carbone. La stratégie est fixée jusqu'à 2050.

**Cette loi irrigue les échelons inférieurs, puisqu'elle s'applique aux schémas régionaux et locaux.**

A l'échelle locale, le **PCAET vient décliner les orientations nationales et régionales au plus près des territoires**. Il doit concerner toutes les intercommunalités de plus de **20.000 habitants au 1er janvier 2019**.

Son principe est d'élaborer différents outils afin de planifier l'action environnementale : **un diagnostic, une stratégie territoriale, un plan d'actions, et un dispositif de suivi**. Le PCAET doit également prendre en compte le SCoT.

Du national...

...au régional...

...au local

Le SRADDET est le **document de planification à l'échelle régionale qui précise la stratégie définie au niveau national**. La définition de la stratégie de planification spatiale relève ensuite d'une compétence régionale.

Le SRADDET, pour **Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires, a été créé en 2015 avec la loi NOTRe**.

## Evolution du cadre réglementaire depuis 2010 pour les collectivités

### 1

La Loi du 12 juillet 2010 "Engagement national pour l'Environnement" **pose le principe de l'élaboration de bilans d'émissions de GES pour les acteurs publics et privés**

### 3

La Loi Energie-Climat de 2019 et son décret d'application du 1er juillet 2022 renforcent la législation

**- Le plan d'action est remplacé par plan de transition et doit expliciter les moyens**

- La sanction de 1.500€ passe à 10.000€ et 20.000€ en cas de récidive

**- Le périmètre des émissions à prendre en compte est élargi aux émissions indirectes significatives**

### 2

La Loi "Transition Energétique pour la Croissance Verte" du 17 août 2015 fait évoluer les textes en instaurant le renouvellement tous les :

**- Les 4 ans du bilan GES pour les entreprises**  
**- Les 3 ans pour les services de l'Etat, collectivités**

Les bilans GES doivent également être rendus publics au 1er janvier 2016

## Depuis la loi Climat et résilience, une plus grande ambition pour les objectifs climatiques

La loi concerne :

- Les entreprises de plus de 500 salariés (250 dans les DOM)
- Les collectivités de plus de 50.000 habitants
- Les établissements publics de plus de 250 agents
- Les services de l'Etat

[Plus d'informations sur ces obligations >>](#)

Pour autant, la réglementation actuelle oblige les collectivités à un bilan GES réglementaire concernant leur patrimoine et leurs compétences. Il est recommandé de réaliser le bilan à l'échelle du Territoire entier.

**Quelle méthodologie afin de réaliser ce bilan carbone ?**

**Si la structure souhaite réaliser un bilan carbone, elle a deux options...**

Faire appel à un prestataire externe et lui confier la réalisation du bilan. Coût plus important, mais permet de ne pas avoir à se former à la méthode

ou

Mobiliser un ETP sur ce sujet et se former en interne. Formation à la méthode bilan carbone

## Les catégories d'émissions et les leviers afin de les réduire

Plusieurs catégories d'émissions existent. Elles sont au nombre de trois et peuvent être catégorisées comme suit.

### SCOPE 1

**Concerne les émissions directes de GES.** Ce sont les émissions directement provoquées par l'activité de la structure. Par exemple : **combustion de fossiles, fuite de fluides frigorigènes, biomasse, procédés industriels**

### SCOPE 2

**Concerne les émissions indirectes de la structure.** Par exemple : **la production d'électricité, de chaleur ou de vapeur**

### SCOPE 3

**Concerne toutes les autres émissions indirectes non comprises dans les autres catégories.** Par exemple : **achat de matières premières, services, déplacements des salariés, déchets, immobilisations**

## Pourquoi faire un bilan carbone ?

Le bilan carbone est un outil qui permet de quantifier ses émissions, mais il est aussi un moyen afin de les réduire. Pour ce faire, la méthode bilan carbone préconise l'élaboration d'un plan d'action nommé plan de transition, depuis le 1er juillet 2022, qui élabore une stratégie de réduction des émissions de GES.

Il est donc important de confier à une personne de l'équipe l'élaboration du bilan carbone, car il devra collecter les différentes données relatives aux émissions pour ensuite les consigner au sein du tableur. Ce travail de récolte est décisif et nécessite un dialogue avec tous les interlocuteurs de la structure.

## Boite à outils pour la réalisation du bilan



Plusieurs sites permettent de se repérer lorsque l'on souhaite s'engager dans une démarche de sobriété, type bilan carbone.

L'association ABC promeut le bilan carbone au sein des structures. Elle est à l'origine de la formation à la méthode bilan carbone avec l'IFC. Elle délivre les autorisations à utiliser les outils de la méthode bilan carbone et certifie votre niveau de compétence.

[https://abc-transitionbas carbone.fr/ >>](https://abc-transitionbas carbone.fr/)



L'IFC est l'Institut de Formation carbone. C'est un organisme expert qui forme en proposant des méthodes d'apprentissage numérique, confirmées par des formations en visio ou présentiel. C'est par eux que l'on doit passer si l'on souhaite se former à la méthode bilan carbone. Soit au niveau initié, soit au niveau expert afin de faire le bilan carbone d'autres structures.

[https://www.if-carbone.com/IFC WEB >>](https://www.if-carbone.com/IFC_WEB >>)



L'ADEME nourrit et entretient une base de données qui permet de réaliser les bilans. En indiquant les facteurs d'émissions pour chaque poste d'émission, le bilan carbone correspond le plus fidèlement à la réalité. Pour autant, la base de données prend peu en compte les émissions liées au numérique. Il est donc indispensable de chercher d'autres sources d'informations que la base de l'ADEME pour obtenir des informations précises.

<https://bilans-ges.ademe.fr/ >>>





Un guide méthodologique produit par le ministère de l'Écologie synthétise et explicite la méthode afin de réaliser un bilan GES/ bilan carbone. La réglementation y est rappelée, ainsi que le lexique autour de la comptabilité carbone.

Il y est rappelé les périmètres, les facteurs d'émissions, le plan d'action qui fait suite à l'élaboration du bilan. Il rappelle également les principes généraux indispensables.

[>>](https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/methodo_BEGES_decli_07.pdf)



Le rapport du Shift Project intitulé "Comment transformer nos territoires invite les territoires à penser leur résilience à l'heure du changement climatique. La comptabilité carbone permet notamment de planifier et cartographier ses émissions pour agir de manière plus directes sur celles-ci.

Différentes typologies de territoires sont présentées : urbain, rural, littoral, montagnaux, métropole. A chaque spécificité du territoire correspond un projet de territoire ambitieux en accord avec un bilan GES complet.

[>>](https://theshiftproject.org/wp-content/uploads/2022/10/TSP_SRT_Cahiers_brochure_20221010.pdf)





**TERRITOIRES DE PROJET**

[www.anpp.fr](http://www.anpp.fr)  
[contact@anpp.fr](mailto:contact@anpp.fr)